



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 16 AVRIL 2026

2026-4-19

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :
NANTHEUIL

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

Commission de suivi de site PAPREC AGRO - Représentants

L'arrêté préfectoral n° 0900933 du 10/06/2009, autorisant la Société AES à St Paul la Roche à exploiter une installation de fabrication de compost, et des installations de préparation de biomasse et de granulation de sciure. L'Entreprise a depuis changé de dénomination : PAPREC AGRO, mais l'arrêté préfectoral n'a pas été modifié.

Une Commission de Suivi de Site (CSS) avait été mise en place et renouvelée par arrêté préfectoral le 22 mai 2022.

Le règlement intérieur de cette commission prévoit la représentation en son sein de plusieurs « collèges », dont celui des « collectivités territoriales ou EPCI ».

La Communauté de communes est représentée par son Président.

Il convient de désigner un suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

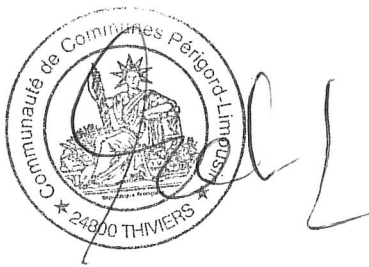
- DESIGNE un représentant suppléant en cas d'empêchement du Président (représentant titulaire de fait) pour représenter la Communauté de communes auprès du Comité de suivi PAPREC AGRO comme suit :

Représentant	suppléant
Président : CHIPEAUX Raphaël	CHAUSSADAS Jean-Patrick

AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_19-DE
Reçu le 22/04/2026

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026
Le Président
Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,
Anne FAVARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Favard", written over a horizontal line.

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication
et de sa transmission en Sous-Préfecture
Le Président,
Raphaël CHIPEAUX



AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_19-DE
Reçu le 22/04/2026